

CONSULTATION PUBLIQUE  
« POLICIERS ET CITOYENS, ENSEMBLE POUR LA COMMUNAUTÉ MONTRÉLAISE »

Commentaires du Conseil des Montréalaises  
Présentés aux membres de la Commission permanente de la sécurité publique

Mai 2011



Montréal 

Rédaction  
Guylaine Poirier

© Conseil des Montréalaises, mai 2011

Ce document a été adopté par les membres du comité exécutif du Conseil des Montréalaises, le 11 mai 2011.

Conseil des Montréalaises  
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-3665  
Télécopieur : 514 868-5810  
[conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca](mailto:conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca)  
[www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises](http://www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises)

## **PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES**

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il est composé de 15 membres qui proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. À l'instar d'autres conseils existants, il constitue un précieux outil démocratique et offre aux citoyennes un lieu de participation unique à la vie publique montréalaise.

Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.

## RÉFLEXION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Dans le cadre de la consultation publique « Policiers et citoyens, ensemble pour la communauté montréalaise », le Conseil des Montréalaises (CM) souhaite partager avec les membres de la Commission de la sécurité publique quelques réflexions en réponse à une des questions soumises à la consultation : « Selon vous, quels moyens les citoyens et les policiers du SPVM doivent-ils prendre pour travailler ensemble vers une meilleure compréhension des réalités de l'un et de l'autre et ainsi favoriser leur rapprochement? ».

D'entrée de jeu, les membres du Conseil des Montréalaises ont remarqué le désir d'ouverture, de transparence et de collaboration affirmé par monsieur Marc Parent, directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), lors de sa nomination. Elles lui ont déjà signifié leur appréciation. Comme la présidente, madame Marie Leahey, le mentionnait dans une lettre qui lui était adressée en octobre dernier :

« D'ailleurs, nous saluons chaleureusement vos prises de position quant à la nécessité d'améliorer le sentiment de sécurité, de promouvoir les valeurs d'intégration et d'inclusion et de valoriser la diversité dans notre ville. Aussi, nous apprécions grandement votre intention de vous attaquer à la violence familiale, qui touche principalement les femmes et les enfants. La reconnaissance de cette problématique donne un signal clair à la population de votre volonté de faire de Montréal une ville où il fait bon vivre pour toutes et tous. »

Le SPVM affirme clairement sa volonté d'avoir une ouverture sur les milieux de vie des communautés montréalaises, d'en approfondir sa connaissance et de travailler en concertation pour identifier des enjeux locaux et régionaux. Pour ce faire, il se veut à l'écoute des citoyennes et des citoyens. Ces intentions s'incarnent de multiples façons dans des actions concrètes, sur le terrain. Le Conseil des Montréalaises émet le souhait qu'elles soient renforcées et portées, de manière transversale, par l'ensemble du corps policier.

Les membres du Conseil des Montréalaises veulent s'assurer que le SPVM tienne compte des réalités plurielles vécues par les citoyennes et de leurs points de vue. Le portrait des Montréalaises révèle qu'elles ne sont pas un groupe monolithique; elles proviennent de diverses cultures, elles sont plus scolarisées, mais elles sont plus nombreuses que les hommes à vivre des situations de pauvreté importante. Les femmes vivent des discriminations systémiques à de nombreux niveaux (accès aux postes de direction, salaire, violences conjugales, agressions sexuelles, etc.).

« Le fait d'être du sexe féminin accroît en effet les discriminations dont différentes catégories de population sont victimes en raison de la situation sociale, de l'âge, de l'existence d'un handicap, de l'appartenance à une minorité nationale, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle... »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Conseil des Communes et Régions d'Europe, *La ville pour l'égalité*, Bruxelles, 2005, p. 12.

Leurs vécus et leurs points de vue, tout comme les expertises des intervenantes et des groupes de femmes, doivent être entendus et pris en compte dans les nombreux partenariats que le SPVM développe.

Pour ce faire, plusieurs avenues sont possibles et le CM propose trois pistes d'action. Tout d'abord, rappelons l'engagement pris par la Ville de Montréal, dans la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, adoptée en 2008, d'implanter progressivement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au sein de l'administration municipale. Dans cette politique, la Ville définit ainsi l'ADS :

« Socialement, politiquement, économiquement, la réalité des femmes est différente de celle des hommes. Pour arriver à une égalité véritable, il faut tenir compte de ces différences. C'est dans cet esprit que plusieurs pays se sont mis d'accord pour utiliser un instrument de mesure commun : l'analyse différenciée selon les sexes. Abordant la réalité autrement que par l'approche traditionnelle, dite neutre du point de vue des sexes, cette approche permet de recueillir et d'interpréter des données quantitatives et qualitatives comparatives en ce qui a trait aux réalités, aux besoins et aux situations spécifiques des femmes, comme des hommes. Grâce à cette démarche, on obtient un portrait très fidèle de la réalité. L'objectif de l'ADS est clair : rendre visibles et éliminer les sources et les manifestations des inégalités entre hommes et femmes. »<sup>2</sup>

Il nous semble pertinent que le SPVM explore cet outil d'aide à la décision dans la définition de ses orientations et des actions qu'il compte entreprendre pour améliorer et consolider ses relations avec la collectivité. L'ADS, déjà adoptée par le gouvernement du Québec, est un processus qui permet réellement d'obtenir un portrait différencié des diverses problématiques et d'identifier les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre selon que l'on s'adresse à des femmes ou à des hommes, à des filles ou à des garçons. De nombreuses problématiques traitées par le SPVM s'y prêtent très bien : prévention de la criminalité, gangs de rue, sentiment de sécurité, sécurité urbaine, cyberintimidation, prostitution, violence conjugale, agressions sexuelles, etc.

Aussi, le SPVM, dans son *Plan directeur du Service des communications et des relations avec la communauté – Bâtir sur nos acquis – Relations avec les citoyens* (2010), détermine la nécessité de consolider la structure de vigilance pour qu'elle soit adaptée aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis de notre société et de se questionner sur le fonctionnement des comités de vigie.

Le CM est convaincu qu'il est essentiel que le SPVM maintienne et consolide ses nombreux partenariats avec les communautés locales et régionales. Ces lieux de réflexion, d'échange et de concertation enrichissent les relations, favorisent la compréhension des missions de chaque organisme et l'identification de solutions potentielles. La diversité des points de vue est toujours une richesse lorsque les conditions minimales de collaboration sont respectées.

---

<sup>2</sup> Ville de Montréal, *Politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, Plan d'action 2008-2012*, 2008, p. 4.

Cependant, la diversité dans la composition des différents comités de travail, dont la structure de vigilance et les comités de vigie, devrait toujours, selon nous, intégrer la dimension du genre. Trop souvent, les membres du Conseil des Montréalaises peuvent observer le fait que l'on ne se préoccupe pas d'avoir une composition paritaire femme-homme dans de trop nombreuses structures. Il est de plus en plus reconnu que les comités, les conseils d'administration, les équipes de travail ont tout avantage à viser et à atteindre cette parité qui assure une plus grande efficacité, un rendement accru, des décisions optimales pour l'organisation.

Le Conseil des Montréalaises recommande donc que le SPVM se donne comme objectif que la composition de la structure de vigilance et de chacun des comités de vigie soit mixte (au moins 40 % de femmes) pour que les points de vue des citoyennes et des intervenantes soient présents de manière importante. D'autres facteurs peuvent aussi être considérés dans la composition des comités comme l'origine ethnoculturelle évidemment, l'âge, l'orientation sexuelle, la condition physique, etc. Toutefois, le facteur de sexe devrait toujours être considéré comme prioritaire.

Les membres se questionnent aussi sur la nature des comités de vigie. Actuellement, les comités de vigie semblent fonctionner sur la base de l'appartenance ethnoculturelle ou de l'âge (communautés noire et latino, arabe, asiatique, jeunes, aînés). Comme le SPVM s'est doté de postes de quartier dans le but de se rapprocher des populations locales, ne serait-il pas pertinent d'envisager la création de comités de vigie locaux, qui tiendraient compte des spécificités propres à chaque quartier? Ils travailleraient ainsi dans une optique de relations de proximité avec le milieu. D'un autre côté, le CM croit qu'il est également important de se doter d'une vision d'ensemble pour éviter le traitement parcellaire de situations qui doivent être abordées globalement par tout le SPVM. Les membres désirent également soumettre à la réflexion de la Commission et du SPVM la possibilité de mettre sur pied un comité de vigie « Femmes » qui aurait ainsi une analyse globale des problématiques qui touchent les Montréalaises et qui pourrait proposer des pistes d'action en tenant compte de cette vue d'ensemble. Même si des comités de vigie locaux étaient créés à travers toute la ville, le CM croit toujours prometteuse cette piste de travail.

Finalement, le Conseil des Montréalaises réitère son intérêt à collaborer avec la Commission et avec le Service de police de la Ville de Montréal pour apporter un éclairage à partir des préoccupations des citoyennes sur un éventail de problématiques. Le CM a la capacité de rejoindre un grand nombre de groupes de femmes, qui rejoignent eux-mêmes des femmes dans tous les quartiers de Montréal. De plus, ses quinze membres, en raison de leurs formations et expériences professionnelles diversifiées, offrent une somme impressionnante de compétences que la Ville aurait intérêt à mobiliser davantage.

## **APPENDICE A : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES**

PRÉSIDENTE

Marie Leahey

VICE-PRÉSIDENTE

Ginette Drouin

REPRÉSENTANTE DES MEMBRES

Emmanuelle Hébert

CONSEILLÈRES

Lydia Assayag

Anna Biro

Julie Cunningham

Danielle Casara

Rose-Andrée Hubbard

Évelyne M'banze Isamene

Michelle Issa

Mariane Labrecque

Roselyne Mavungu

Sabrina Ouellet

Lorraine Pagé

Anne Richard-Webb